

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

**ÉTAT-MAJOR
DE L'ARMÉE NATIONALE POPULAIRE**

COMMANDEMENT DES FORCES AERIENNES

MISE EN DEMEUREN°01

Conformément aux dispositions de l'article 149 du décret présidentiel N°15-247 du 16.09.2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et en application des clauses contractuelles afférentes au contrat n°41/2022 du 20.10.2022, portant sur l'acquisition d'accessoires de la laboratoire, conclu avec SARL EAGLE SCIENTIFIC LTD/Royaume-Uni, sise à Regent house, Lenton Street, Sandiacre, Nottingham, NG10 5DJ/Royaume-Uni, cette dernière est mise en demeure au motif de non-respect de ses obligations contractuelles.

A cet effet, la SARL EAGLE SCIENTIFIC LTD/Royaume-Uni, est tenue de respecter ses engagements contractuels, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront prises conformément à la réglementation en vigueur.